

# Tout doit être fait pour soutenir l'apprentissage. Un exemple : le dispositif « apprentoît »

Avec plus de 8 jeunes sur 10 qui trouvent un emploi à l'issue de leur formation, l'apprentissage constitue un véritable passeport pour l'emploi, qu'il convient de promouvoir auprès des jeunes. C'est pourquoi, l'Etat a soutenu le projet "Apprentoît" dont l'objectif est de maintenir une activité économique en milieu rural, en permettant de loger et accompagner les apprentis près des lieux d'emplois. Ce projet, mis en œuvre par Ciliopée et la chambre des métiers et de l'artisanat, a obtenu une aide financière de l'Etat de 800 000 € pour réaliser 31 logements meublés, permettant aux apprentis, de se loger à proximité des entreprises, dans les centres bourgs à un coût abordable (100 €/mois). En concertation avec les différents acteurs du département, notamment les artisans et l'association des maires ruraux, plusieurs autres sites accueillent déjà aujourd'hui ou accueilleront, à la prochaine rentrée scolaire, des apprentis :

- 14 logements du patrimoine de Ciliopée ont été aménagés et mis en location à rentrée scolaire 2013 sur les communes d'Astaffort (2), Mézin (4), Fumel (4), Monsempron Libos (2) et Monflanquin (2);
- 17 logements issus de patrimoines communaux seront réhabilités pour la rentrée 2014 sur les communes de Castillonnès (3), Meilhan-sur-Garonne (2), Lauzun (3), Moirax (2), Lavardac (3) et Duras (4).

## L'apprentissage en Lot-et-Garonne : 10 établissements forment 2000 jeunes chaque année

1522 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2012, soit une légère baisse de 1,5% par rapport à l'année 2011. A la fin du mois de septembre 2013, le nombre de contrats d'apprentissage (935) enregistre une baisse de 2,7% sur le département par rapport à fin du mois de septembre 2012 (961). Ces chiffres montrent qu'il faut encore faire connaître la voie de l'apprentissage : l'Etat et la chambre des métiers ont donc décidé de poursuivre leur mobilisation pour promouvoir ce dispositif de formation. Si on constate globalement une réduction du nombre de contrats conclus, ceux dans le secteur agricole progressent très fortement avec une hausse de 300 %.

	2013		2012		%/cumul
	SEPTEMBRE	Cumul	SEPTEMBRE	Cumul	2013/2012
Contrats d'Apprentissage	386	935	384	961	-2,7%
ont - Contrats d'Apprentissage du Secteur Public	8	10	11	13	-23,1%
- Contrats enregistrés par Chambre Métiers	181	517	216	542	-4,6%
- Contrats enregistrés par Chambre Commerce Industrie	141	324	157	385	-15,8%
- Contrats en Agriculture	56	84	0	21	300,0%
- Contrats dans les <u>Transports</u>	0	0	0	0	
Contrats PACTE	0	0	0	0	
Contrats de Professionnalisation	114	329	119	340	-3,24%
Contrats Professionnalisation Jeunes (-26 ans)	93	244	93	246	-0,81%
otal des Mesures en faveur des Jeunes	500	1264	503	1301	-2,84%

## La répartition des contrats par organisme

- organismes consulaires : 54,6%

- organisations professionnelles : 26,5%

- éducation nationale : 4.7%

- autres: 14,2%

## Les niveaux de formation préparée

- niveau CAP/BEP: 71% (en Aquitaine, 57%),

- niveau Bac : 21,8% (en Aquitaine, 24%),

- niveau Bac + 2 : 5% (en Aquitaine, 11%),

- niveau > Bac + 2 : 1,8% (en Aquitaine, 3,4%).

Le fort pourcentage enregistré pour le niveau CAP/BEP s'explique par le fait que les métiers préparés en Lot-et-Garonne touchent plutôt ceux de l'artisanat et de l'agriculture. Aussi est-il nécessaire de tendre vers un rééquilibrage entre les différentes filières en ouvrant l'apprentissage aux niveaux III et IV. Il faut éviter le départ des apprentis vers les métropoles bordelaise et toulousaine. Un niveau III n'est pas indispensable pour occuper un poste de maçon ou de carreleur, mais pour encadrer un chantier par exemple, l'apprenti doit se former ailleurs, tout au moins s'il souhaite accéder à un poste de cadre par alternance.

# Le contrat d'apprentissage pour acquérir une qualification professionnelle

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif : permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. (Lire la fiche « devenir apprenti »)